



**Commission africaine de statistique**  
Cinquième session

**Comité des directeurs généraux des offices  
nationaux de statistique**  
Dixième session

Abidjan, 28 novembre-2 décembre 2016

## Huitième séance plénière: Questions statutaires

### I. Débat sur la quarante-huitième session de la Commission de statistique de l'ONU : participation des pays et contribution de la région aux points de l'ordre du jour proposés

1. La quarante-huitième session de la Commission de statistique de l'ONU se tiendra à New York du 7 au 10 mars 2017. Son ordre du jour provisoire annoté sera bientôt disponible sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU ([unstats.un.org](http://unstats.un.org)).

2. Comme lors des sessions précédentes de la Commission de statistique de l'ONU, il importe pour les pays africains de parler d'une seule voix et, par conséquent, d'harmoniser leurs contributions aux débats sur les questions soumises à la Commission pour examen et décision. Il est donc proposé que des points de l'ordre du jour soient confiés à des pays, que ces derniers préparent la position africaine commune sur ces points et qu'ils interviennent dans les discussions. Les pays devraient aussi indiquer s'ils sont disposés à préparer et à présenter, au nom du continent, les points qui leur sont confiés. Toutes les observations à prendre en compte dans la préparation des positions communes sur les points de l'ordre du jour sont également les bienvenues. Veuillez envoyer vos contributions soit à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ou directement aux pays désignés.

<i>Points pour examen et décision</i>	<i>Document de référence</i>	<i>Pays chargés de préparer et de diriger les initiatives africaines</i>
1.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur sur les statistiques démographiques	
2.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur les statistiques sanitaires	
3.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les statistiques sociales	

4.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques sur les drogues et la consommation de drogues	
5.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation	
6.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages	
7.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les statistiques agricoles	
8.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale	<b>Afrique du Sud/Égypte</b>
9.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances	
10.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur les activités provisoires du Programme de comparaison internationale	<b>Ouganda</b>
11.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel	
12.	Rapport du Secrétaire général sur les indicateurs économiques à court terme	
13.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur le Programme de transformation de la statistique officielle	<b>Sénégal/Cabo Verde<sup>1</sup></b>
14.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale	<b>Mozambique</b>
15.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail mondial des Nations Unies sur les mégadonnées en statistique officielle	<b>Cameroun</b>
16.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique	
17.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale du tourisme sur les statistiques du tourisme	

<sup>1</sup> Le Rwanda était intervenu l'année dernière sur la question de la modernisation des statistiques officielles.

18.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises	
19.	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques	
20.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI <sup>e</sup> siècle et de la Banque mondiale sur le renforcement des capacités statistiques	
21.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable	<b>Botswana /République- Unie de Tanzanie</b>
22.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du Programme de développement pour l'après-2015	<b>Afrique du Sud (suggestion)</b>
23.	Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social	
24.	Rapport du Secrétaire général sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité	
25.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques sur les normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun des données et métadonnées	
26.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des informations statistiques et géospatiales	
27.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité de coordination des activités de statistique	
28.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Secrétaire général sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle	
29.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission économique pour l'Europe sur le développement des statistiques régionales en Europe	
30.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe des statisticiens en chef du système des Nations Unies	
31.	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oulan-Bator	

32. Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

## **II. Renouvellement des membres du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités et du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable**

3. Le mécanisme de gouvernance mondiale des objectifs de développement durable mis en place prévoit le roulement, tous les deux ans, des membres aussi bien du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités que du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable; la région de l'Afrique devrait donc préparer sa proposition de nouveaux membres avant la session à venir de la Commission de statistique de l'ONU (voir le mandat des deux groupes aux annexes I et II). Il faudrait aussi s'assurer que les sous-régions sont représentées à tour de rôle.

### **A. Renouvellement du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités**

4. Actuellement, les membres africains du Groupe de haut niveau sont les suivants:

- a) Côte d'Ivoire
- b) Mozambique
- c) Rwanda
- d) Afrique du Sud
- e) Tunisie

### **B. Renouvellement du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable**

5. Actuellement, les membres africains du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sont les suivants:

- a) Algérie
- b) Botswana
- c) Cabo Verde
- d) Cameroun
- e) Sénégal
- f) Ouganda
- g) République-Unie de Tanzanie

### **III. La voie à suivre**

6. Le Comité des directeurs généraux des offices nationaux de statistique et la Commission africaine de statistique sont invités à exprimer leurs vues et donner des orientations sur la contribution de l'Afrique à la quarante-huitième session de la Commission de statistique de l'ONU.
7. Les pays sont priés d'indiquer le point de l'ordre du jour qu'ils souhaitent prendre en charge dans la préparation des interventions de l'Afrique.
8. La réunion est invitée à prendre des décisions sur le mode de renouvellement des membres du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités et du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

## Annexe I

### **Mandat du Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015**

1. Le Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015 a pour vocation d'établir un partenariat mondial pour la collecte de données sur le développement durable et, à ce titre, s'acquittera des tâches suivantes:

a) Assurer la direction stratégique des activités de suivi et de communication de données statistiques menées aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable;

b) Encourager les pays à s'approprier le système de suivi du programme de développement pour l'après 2015 et favoriser le renforcement des capacités, afin notamment d'harmoniser les systèmes nationaux et mondiaux de surveillance et de communication de l'information;

c) Répondre aux besoins de financement des activités de renforcement des capacités statistiques, notamment en élaborant des propositions et en assurant la mobilisation, la gestion et le contrôle des ressources, ainsi qu'en étudiant les moyens de tirer parti des ressources et de la créativité du secteur privé;

d) Donner des conseils sur les moyens de tirer parti des possibilités offertes par la révolution des données pour appuyer la réalisation des objectifs du développement durable, en tenant compte du niveau de développement propre à chaque pays;

e) En coopération avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, examiner la question de la mise en place des infrastructures de données communes aux pays en vue d'exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies et formuler, le cas échéant, des recommandations à ce sujet;

f) Mobiliser les organismes statistiques et les autres parties prenantes qui œuvrent à la réalisation et au suivi des objectifs de développement durable convenus à l'échelle internationale, et promouvoir le dialogue et l'établissement de partenariats entre ces entités.

2. Dans l'accomplissement de sa tâche, le Groupe se concertera étroitement avec les coprésidents du nouveau Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, au sujet du renforcement des capacités statistiques et, le cas échéant, d'autres questions, et il fera appel à des initiatives conjointes de renforcement des capacités techniques et d'assistance technique existantes comme celles qui s'inscrivent dans le cadre de PARIS21, du Mémorandum d'accord entre les banques de développement et l'Organisation des Nations Unies sur la coopération en matière statistique et d'autres accords de coopération et de coordination, pour éviter tout chevauchement des travaux.

3. Le Groupe comprendra 15 à 20 représentants d'organismes nationaux de statistique, choisis sur la base du principe de la représentation géographique équilibrée, selon une formule peu ou prou analogue à celle qui avait présidé à la composition du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, ainsi que des

représentants d'organismes régionaux et internationaux, qui auront qualité d'observateurs. Il serait préférable d'éviter que les membres du Groupe, qui seront nommés par la voie de mécanismes régionaux déjà en place,<sup>2</sup> ne cumulent ce mandat avec celui de membre du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Le secrétariat du Groupe sera assuré par l'ONU. Les membres du Groupe éliront deux coprésidents.

4. Le Groupe œuvrera sous les auspices de la Commission de statistique, dont il sollicitera l'avis et à laquelle il fera rapport chaque année.

5. La Commission de statistique examinera le mandat et le fonctionnement du Groupe à sa quarante-huitième session en 2017.

---

<sup>2</sup> Commission africaine de statistique, Conférence des statisticiens européens, Conférence statistique des Amériques, Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Comité statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

## Annexe II

### **Mandat du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable**

1. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable s'acquittera des tâches suivantes:

a) Aux fins d'adoption par la Commission de statistique à sa quarante-huitième session en 2017, élaborer un cadre d'indicateurs et dresser une liste d'indicateurs pour le suivi mondial des objectifs et des cibles du programme de développement pour l'après-2015, en tenant compte des initiatives des différents groupes de pays et organisations, notamment les organismes régionaux et internationaux, les commissions régionales, les milieux universitaires, la société civile et les autres organisations internationales concernées;

b) Pendant les quinze années qui s'écouleront jusqu'en 2030, fournir une assistance technique pour l'application des indicateurs et du cadre de suivi adoptés ; veiller à l'utilisation des définitions harmonisées et convenues des indicateurs; faire connaître les expériences relatives au suivi des objectifs de développement durable et encourager les bonnes pratiques et l'innovation, notamment dans le domaine du renforcement des capacités nationales;

c) Examiner régulièrement les nouveautés et les questions méthodologiques relatives aux indicateurs et à leurs métadonnées;

d) Rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles du programme de développement pour l'après-2015 au niveau mondial, en s'appuyant sur les données mondiales et régionales agrégées, comme convenu;

e) Examiner régulièrement les activités de renforcement des capacités menées dans les domaines statistiques qui présentent un intérêt pour le suivi des objectifs de développement durable et faire des recommandations qui seront examinées par la Commission de statistique, le Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015 et le Comité de coordination des activités de statistique;

f) Examiner et appuyer les travaux menés par le Secrétariat en vue de mettre en place un forum des utilisateurs des données relatives aux objectifs de développement durable, de mettre au point des outils d'analyse de données et d'établir un tableau de bord sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

2. Le Groupe d'experts sera composé de 28 représentants des bureaux nationaux de statistique et comprendra, en qualité d'observateurs, des représentants des commissions régionales et des organismes régionaux et internationaux, notamment ceux chargés d'établir des rapports mondiaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement, afin de fournir des avis et un soutien techniques de premier plan, selon que de besoin. Les membres du Groupe seront désignés par les mécanismes régionaux en place <sup>3</sup> pour une période initiale de deux ans (à l'issue de laquelle certains devraient faire l'objet

---

<sup>3</sup> Commission africaine de statistique, Conférence des statisticiens européens, Conférence statistique des Amériques, Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Comité statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

d'un roulement, comme prévu par les mécanismes en question), afin d'assurer une représentation équitable de chaque région et de son expertise technique et de faire participer des représentants des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Les pays non membres peuvent désigner des représentants pour participer aux activités du Groupe en qualité d'observateurs.

3. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat assurera le secrétariat du Groupe d'experts. Les États Membres qui font partie du Groupe d'experts éliront deux coprésidents. Les groupes actuellement chargés du suivi à l'échelle mondiale, qui sont généralement composés de représentants des systèmes statistiques nationaux et d'experts d'organismes internationaux œuvrant sur des indicateurs particuliers, contribueront aux travaux du Groupe d'experts selon les modalités qu'il déterminera. Par ailleurs, des groupes de suivi mondial seront mis en place selon les besoins; ils rassembleront des experts nationaux et internationaux chargés de prêter leur concours au Groupe d'experts pour ce qui est du choix et de la définition des indicateurs ainsi que de la compilation des données et de la communication de l'information dans le cadre du suivi des progrès réalisés dans les nouveaux domaines visés par les objectifs et les cibles de développement durable.

4. Le Groupe d'experts mènera ses travaux de façon ouverte, participative et transparente et, s'il y a lieu, invitera des experts issus de la société civile, des universités et du secteur privé à mettre à son service leur expertise et leur expérience concernant des indicateurs et des méthodes de compilation de données innovantes.

5. Le Groupe d'experts tiendra deux réunions par an et effectuera le reste de ses travaux par voie électronique. Les frais liés à la participation à ces réunions seront à la charge des participants. Une aide financière pourra être accordée à quelques pays en développement membres du Groupe d'experts à cet effet, dans la mesure des fonds disponibles et selon la pratique suivie par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, un fonds d'affectation spéciale devrait être créé en vue de mobiliser des ressources pour financer les travaux du Groupe.

6. Le Groupe d'experts rendra compte chaque année à la Commission de statistique, qui lui indiquera la voie à suivre. Il joindra en annexe à son rapport une liste des activités menées par les différents groupes présentant un intérêt par le suivi du programme de développement pour l'après-2015.